

Date de convocation : 16 mars 2021

Date d'envoi : 16 mars 2021

Date d'affichage : 16 mars 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2021
Du LUNDI 22 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni à l'espace Maurice Champel, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, MOURARET Sophie, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

Absents ayant donné procuration : 2 – ALLIX Jean-Marie procuration à CORTIAL Patrick – SCOTTO DI VETTIMO Serge procuration à GIMON Jean-Paul.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : GIMON Jean-Paul

OBJET : Eveil musical écoles publique et privée - Année scolaire 2021-2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de sensibilisation aux pratiques musicales pour les 2 écoles de la commune : Ecole Privée (3 classes) et Ecole publique (9 classes).

Douze classes sont donc concernées pour 15 séances pour l'année scolaire 2021-2022 (comme l'année précédente) et pour un montant total à la charge de la commune de 8.760 € (730 € par classe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté et la participation communale de 8.760 €
- donne tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention et tous les documents relatifs à ce dossier pour l'année scolaire 2021-2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

